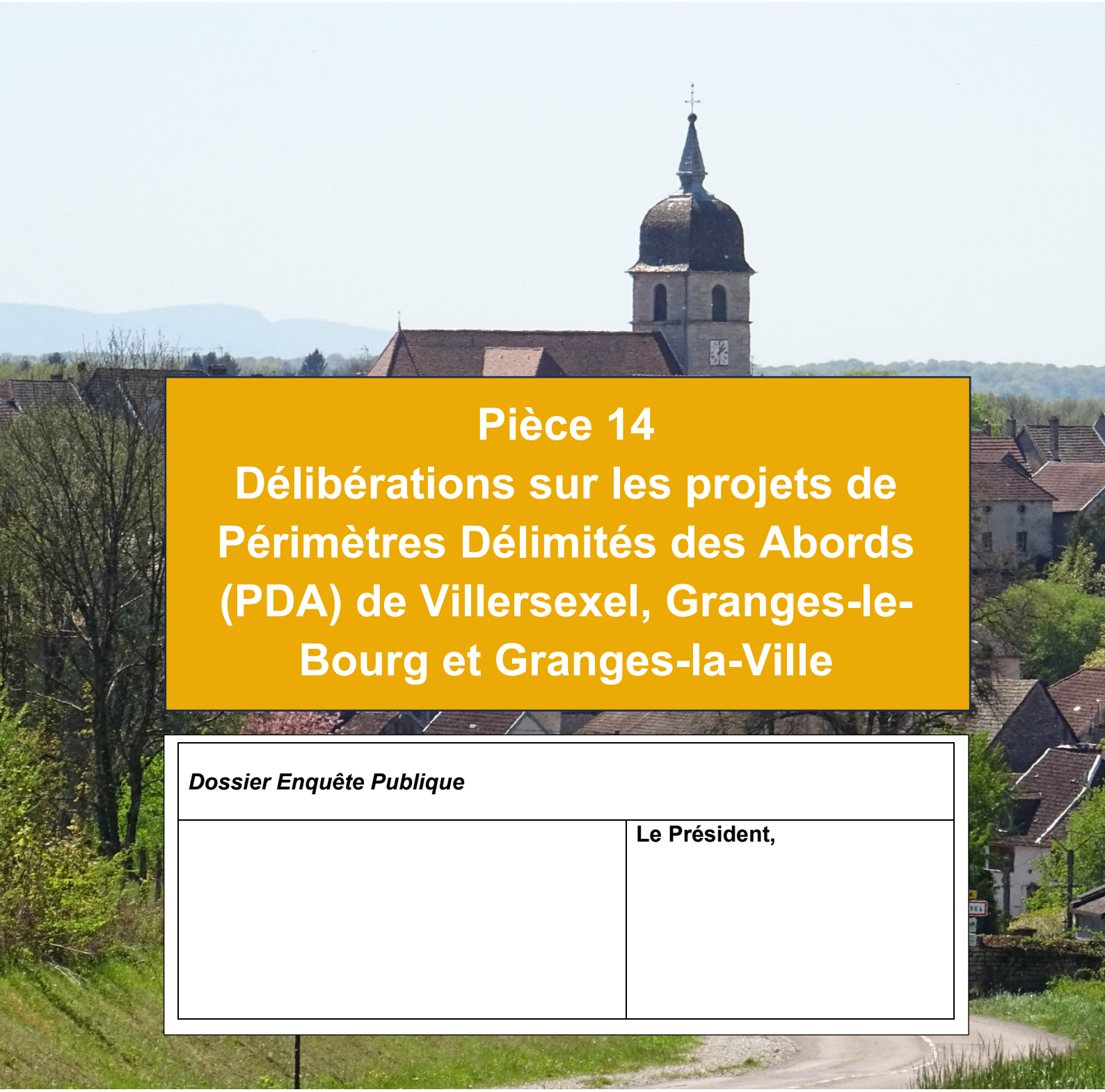
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays de Villersexel



Pièce 14
Délibérations sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de Villersexel, Granges-le-Bourg et Granges-la-Ville

Dossier Enquête Publique	
	Le Président,

ESTERR URBANISME · PAYSAGE

O.G.E. OFFICE DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE

Mélis Ingénierie

mp2i conseil

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 070-217005610-20260303-VILLER002_2026-DE

Département de la **HAUTE-SAONE**

Arrondissement de **LURE**

Canton de **VILLERSEXEL**

Conseillers 15
Présents 15
Votants
Pour : **14**
Contre : **01**
Abstention : 00

Convocation du 18/02/2026
Affichée le 05/03/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 03/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars,
le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard ***CHAPUIS***, Madame Jacqueline ***COQUARD,*** Monsieur Stéphane ***THILY,*** Madame Nelly ***MOUGENOT***, Monsieur Laurent ***MURET,*** Madame *Patricia* ***ROYER,*** Monsieur Benoît ***MARCO***, Madame Céline ***ADAM,*** Monsieur Anthony ***DEININGER,*** Madame Ute ***VALETTE,*** Monsieur Antoine ***MARTIN,*** Madame Sylvie ***CORDIER***, Monsieur Maurice ***BELPERIN,*** Madame Martine ***RUFFIER***, Monsieur Thierry ***BICKEL.***

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Céline ***ADAM.***

OBJET : Avis sur le projet de périmètre de délimitation des abords des monuments historiques

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la maison, située 153 rue François de Grammont à Villersexel, par arrêté du 27 janvier 2011 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'hôpital de Grammont à Villersexel, par arrêté du 18 septembre 1998 ;
Vu l'inscription au titre des monuments historiques du presbytère de Villersexel, par arrêté du 9 décembre 1996 ;
Vu l'inscription et le classement au titre des monuments historiques du château de Villersexel, par arrêtés du 19 décembre 2001 et du 29 mars 2005 ;
Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier les périmètres de protection autour de ces monuments historiques, fixés actuellement à 500 mètres ;
Vu la possibilité de mettre en place des périmètres délimités des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;
Vu les périmètres proposés par le bureau d'études ESTERR ;

Considérant que les périmètres délimités des abords :
- désigneront des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques des ensembles cohérents ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;
- se substitueront aux périmètres actuels des 500 mètres ;
- seront plus adaptés au contexte communal, intercommunal et aux monuments historiques.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 070-217005610-20260303-VILLER002_2026-DE

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal émet **un avis à la majorité, 1 votre contre, 14 votes pour,** **FAVORABLE**

aux projets de périmètres délimités des abords autour

- de la maison située au 153 rue François de Grammont,
- de l'hôpital de Grammont,
- du presbytère et
- du château de Villersexel

qui seront soumis à enquête publique unique, conjointement au projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays de Villersexel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire de VILLERSEXEL
Gérard CHAPUIS



Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 070-217002773-20251216-202564A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GRANGES-LE-BOURG

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué par avis à domicile adressé trois jours francs à chacun de ses membres, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de Mairie, sous la présidence de M. Claude ARMBRUSTER, maire.

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absents excusés : André BILLOTTE, Sylvie GROSDEMOUGE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Fabrice HALLER (procuration à Jérôme CONVERSET)

Secrétaire de séance : Olivier MONNIER

Date de la convocation : 10/12/2025
Date d'affichage : 18/12/2025
Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8
Pour : 8 Contre : 0

OBJET : RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU MONUMENT HISTORIQUE : AVIS SUR LA PROPOSITION DE NOUVEAU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS – PDA

Vu le classement au titre des monuments historiques de la croix, dite croix Saint-Pierre, à Granges-le-Bourg, par arrêté du 26 novembre 1979 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la maison Gaudy à Granges-le-Bourg, par arrêté du 19 décembre 2001 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la maison, dite maison du Bailli, à Granges-le-Bourg, par arrêté du 9 mars 2006 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier les périmètres de protection autour de ces monuments historiques, fixés actuellement à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place des périmètres délimités des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Vu les périmètres proposés par le bureau d'études ESTERR ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 070-217002773-20251216-202564A-DE

Considérant que les périmètres délimités des abords :
- désigneront des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec les monuments historiques des ensembles cohérents ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;
- se substitueront aux périmètres actuels des 500 mètres ;
- seront plus adaptés au contexte communal, intercommunal et aux monuments historiques.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal émet, à l'unanimité, **un avis favorable** aux projets de périmètres délimités des abords autour de la croix, de la maison du Bailli et de la maison Gaudy de Granges-le-Bourg **qui seront soumis à enquête publique unique, conjointement au projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays de Villersexel**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Claude ARMBRUSTER

MAIRIE DE GRANGES-LE-BOURG
70400 (Haute Saône)

Le secrétaire de séance
Olivier MONNIER

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 070-217002765-20260617-20260603-AR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRANGES LA VILLE

Séance du mercredi 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur le maire, Olivier MAIZIÈRES.

Étaient présents : Olivier MAIZIÈRES, Yvette KETTLER, André LALLEMAND, Laurette DUCOTEY, Christelle GRANDJEAN, Gwénaël LEGOFF, Marie-Françoise BOUCARD, Philippe BITARD, Élodie CONVERSET, Bruno HUMBERT.

Était Absent : Kévin TOURNOUX.

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres votants :	10
Date de la convocation :	09/06/2026
Date d'affichage :	17/06/2026

Madame Marie-Françoise BOUCARD a été élue secrétaire

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : Périmètre délimité des abords

Monsieur le Maire, Olivier MAIZIÈRES, informe le Conseil municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie le 08 juin 2026 concernant le périmètre de protection autour du monument historique de la Croix Saint-Pierre, situé sur le territoire de la commune de Granges-le-Bourg, en limite de Granges-la-Ville.
Madame VIDAL, ingénieure au sein des services des Architectes des Bâtiments de France, a présenté l'intérêt de substituer au périmètre de protection actuel de 500 mètres autour du monument un périmètre délimité des abords, mieux adapté aux enjeux patrimoniaux et au contexte local.
À l'issue de cette réunion, Madame Élodie CONVERSET a établi un compte rendu transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Elle présente également aux conseillers, ainsi qu'aux membres absents lors de la réunion, les enjeux et l'intérêt de cette évolution.
Monsieur le Maire, Olivier MAIZIÈRES, rappelle que le précédent Conseil Municipal s'était prononcé défavorablement sur ce projet, probablement en raison d'un manque d'informations au moment de son examen.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Émet un avis favorable à la mise en place du périmètre délimité des abords autour du monument historique de la Croix Saint-Pierre ;
Autorise Monsieur le Maire, Olivier MAIZIÈRES, à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire,
Olivier MAIZIÈRES.

